

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° I-CF1461

présenté par

M. Giraud, rapporteur général

à l'amendement n° CF|693 de Mme Goulet

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Après le mot :

"guides,"

supprimer la fin de l'alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le dispositif a vocation à s'appliquer aux primes versées par l'État aux médaillés olympiques et paralympiques à l'occasion des derniers jeux olympiques d'hiver Pyeongchang, Corée du Sud, de février 2018.

Le présent sous-amendement procède à une modification législative.